



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 6 juin 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Nathalie JEAN

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : RICARD Isabelle donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, GROSSO Aurélie donne pouvoir à JEAN Nathalie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, MILAD Lydie donne pouvoir à BOURGUE Michèle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à MORENO Manuel, DIOP Alix donne pouvoir à POSTIAUX Régis

**Conseillers Municipaux absents** : SERAFINI Audrey

**Délibération N° 24/75-**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section d'investissement du budget principal de la Commune pour permettre au Maire de souscrire des emprunts dans les limites fixées par la délibération n°28/20 du 24 mai 2020 et notamment le plafond de 2 millions d'euros.

Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des crédits au sein de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune afin de mettre les crédits nécessaires à l'éventuelle souscription d'un emprunt en 2024 en réduisant les crédits alloués à la résidence OUSTAOU qui étaient surévalués au chapitre 65.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°34/24 approuvant le budget primitif de la Commune en date du 27 mars 2024,

Vu la Commission des Finances en date du 3 juin 2024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

CHAPITRE	INTITULÉ	DÉPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre 66	Charges financières		34 000 €		
Chapitre 65	Autres charges courantes	-34 000 €			
<b>TOTAL</b>		<b>-34 000 €</b>	<b>34 000 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
SECTION FONCTIONNEMENT					
SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre 16	Emprunts et dettes				2 000 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours		2 000 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>€</b>	<b>2 000 000 €</b>		<b>2 000 000 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>-34 000 €</b>	<b>2 034 000 €</b>	<b>0, 00 €</b>	<b>2 000 000 €</b>

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



*[Handwritten signature of Jean-Pierre Serrus]*

la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

*[Handwritten signature of Nathalie Jean]*

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le.....**13 JUIN 2024**

Et de la publication sur le site internet le.....

ou notification le .....

**13 JUIN 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-013-211300843-20240606-COMMUNE\_DH1